

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - **COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS**

Séance du 31 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 juillet à vingt heures trente , l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 24 juillet 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 08

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DA FONSECA Isabelle, DUPONT Maryline, MM. ALIX Jean-Yves, COMBE Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, JALADIS Gaëtan.

Absents : Mme FOURTET Victor.

Secrétaire de séance : DUCATEL Annick

20240035 Achat débroussailleuse

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acheter une débroussailleuse.

Après consultation 2 fournisseurs ont fait des propositions.

La SAS LAJOINIE proposition pour un montant TTC 1 019 €. TTC.

La SAS GARRELOU proposition pour un montant de 1 039.29 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres le Conseil Municipal :

- ◆ **ACCEPTE la proposition de La SAS LAJOINIE pour un montant de 1 019 € TTC**
- ◆ **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition.**
- ◆ **Le paiement s'effectuera en investissement.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 02 août 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département de la Corrèze - COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Séance du 31 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 juillet à vingt heures trente, l'assemblée, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAVERGNE Martine, Maire.

Date de convocation : 24 juillet 2024 session ordinaire

Nbre de membres en exercice : 10 Présents : 09 Votants : 08

Présents : Mmes LAVERGNE Martine, DUCATEL Annick, DA FONSECA Isabelle, DUPONT Maryline, MM. ALIX Jean-Yves, COMBE Emmanuel, GIRE Pierre, MASQUELIER Didier, JALADIS Gaëtan.

Absents : Mme FOURTET Victor.

Secrétaire de séance : DUCATEL Annick

20240036 Choix colonnes sur points d'apport volontaire.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la décision du conseil communautaire XVD du 19 mai 2022 pour l'adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) notamment dans son article 10, la mise en place de colonnes sur des points d'apport volontaire. Ces différents points seront équipés par la communauté de communes de colonnes aériennes d'un volume de 4 m³.

Cependant nous pouvons remplacer ces colonnes par des colonnes enterrées ou semi-enterrées. La plus-value concernant ces choix serait à notre charge.

Création plateforme 5 725 € HT

Colonnes OM et Tri semi-enterrée 4 550 € HT

Colonnes OM et Tri enterrée 6 460 € HT

Génie civil colonne semi-enterrée 9 155 € HT

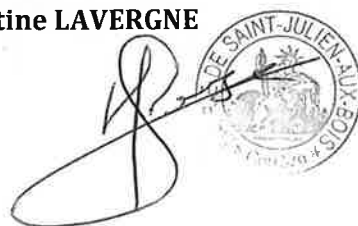
Génie civil colonne enterrée 15 426 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres le Conseil Municipal :

- ◆ **DECIDE de mettre en place des colonnes aériennes sur l'ensemble des points d'apport volontaire.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 02 août 2024.

**Le Maire,
Martine LAVERGNE**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

19214
Code INSEE

COMMUNE ST JULIEN AUX BOIS - BUDGET ASSAINISSEMENT
ASSAINISSEMENT

DM 2024
20240037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	10		
Nombre de membres présents	9		
Nombre de suffrages exprimés	9		
VOTES : Contre	0	Pour	9
Date de convocation :	24/07/2024		

L'an deux mil vingt quatre, le 31 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Martine LAVERGNE, Maire.

Objet : AUGMENTATION DE CREDITS AU 673 et 70611

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		85,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		85,00 €
R 70611 : Redev. assainissement collectif		85,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		85,00 €

Certifié exécutoire par Martine LAVERGNE, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/08/2024 et de la publication le 02/08/2024.

A SAINT JULIEN AUX BOIS, le 02/08/2024.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a church and a tree, surrounded by the text 'COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS' and 'Canton 4 SIO'. The signature is a large, stylized cursive mark.